



DEPARTEMENT DE L'AUBE
ARRONDISSEMENT DE TROYES
COMMUNE D'AIX-VILLEMAUR-PÂLIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNE D'AIX-VILLEMAUR-PALIS

Séance du 30 Mai 2023

L'an deux mille vingt-trois et le trente mai, le Conseil Municipal de la Commune Nouvelle Aix-Villemaur-Pâlis s'est réuni en session ordinaire, à la mairie déléguée d'AIX-EN-OTHE, après convocation légale en date du 24 mai 2023, sous la *présidence* de *Monsieur Roland Broquet, Maire,*

Nombre de Conseillers :

En exercice :	29
Présents :	15
Représentés :	06
Votants :	21

Étaient présents : Mmes et MM Romain ARNAUD, Pierre BAILLY, Emilien BIGNON, Roland BROQUET, Séverine BROQUET, Reynald CARLOT, Maggy CARON, Vanessa CHEVALLIER, Christie DEZERT, Philippe GOFFART, Edith L'HOSTE, Sophie MASSIASSE, Bernard SADY, Agnès RAGOT, Gérard TRUTAT,

Absents avant donné procuration : Mme Claire ADAM (*pouvoir à M. Bernard. SADY*), Mme Emeline DE BRUIN (*pouvoir à Mme Christie DEZERT*), M. Florent GAUROIS (*pouvoir à M. Gérard TRUTAT*), Mme Sabrina GUYON (*pouvoir à M. Romain ARNAUD*), Mme Estelle MIGNOT (*pouvoir à M. Emilien BIGNON*) et Mme Sylvie VELUT (*pouvoir à Mme Séverine BROQUET*),

Absents : M. Johann DE BRUIN, Mme Eléonore De FRESCHVILLE, Mme Anne-Lise DURAND, M. Julien GOFFART, M. Claude LAPIERRE, M. Pierre MARCHAL, M. Alain NOUGARET et M. Pascal RANC.

Secrétaire de séance : Mme Sophie MASSIASSE

Délibération n°

2023_D_039

Objet de la délibération : **Enfance Jeunesse**

Tarifs de l'accueil « secteur ados » pour 2023-2024

Monsieur le Maire

✎ **Explique** qu'après avis de la commission « Scolaire Enfance Jeunesse » réunie le mardi 23 mai 2023 qu'une modification des tarifs pour la future année scolaire est proposée à l'assemblée afin de tenir compte de l'inflation ainsi que de l'augmentation des différents prestataires.

✎ **Propose** de revaloriser les tarifs de 3% pour le « secteur ados »,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n° 2023_D_016 du 30 mars 2023 actant le débat d'orientation budgétaires 2023,

Vu la délibération n° DE_2021_153_1 portant sur tarifs accueil ados

Vu la délibération n° 2023_D_009 portant sur la modification des tarifs d'accueil 2023 - Secteur ados

Vu la Commission Scolaire Enfance Jeunesse du 23 mai 2023,

Vu le Rapport d'Orientation Budgétaire 2023,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 5 voix contre, 0 Abstentions et 16 voix Pour :

► **ACCEPTÉ** le tableau des tarifs de l'accueil « secteur ados » à 1er juillet 2023, comme suit :

TARIFS 2023 - 2024				
AIX-VILLEMAUR-PALIS Communes Conventionnées (+ extérieurs travaillant à Aix- Villemaur-Pâlis)				Extérieurs
Quotient Familial	Tranche 1 0 < QF < 500	Tranche 2 501 < QF < 900	Tranche 3 901 < QF	
Adhésion Annuelle	11 €	13 €	16 €	26 €
Tarif 1	4€80	6€28	8€54	12€00
Tarif 2	9€60	12€56	17€09	24€00
Tarif 3	14€35	18€85	25€64	36€00
Tarif 4	19€50	25€13	34€19	48€00
Tarif 5	24€95	31€41	42€75	60€00
Tarif 6	28€62	37€69	51€29	71€00
Tarif 1 : Activité entre 0€ et 14€99 Tarif 2 : Activité entre 15€00 et 24€99 Tarif 3 : Activité entre 25€00 et 34€99 Tarif 4 : Activité entre 35€00 et 44€99 Tarif 5 : Activité entre 45€00 et 54€99 Tarif 6 : Activité de 55€ et plus				

Le montant de l'adhésion annuelle a été augmenté de 1euro quel que soit le quotient familial.
Une tarification modulée en fonction du type d'activités et du quotient familial de la famille.

► **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à la présente décision.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations
Le Maire, Roland BROQUET.

